# **DEPARTEMENT**OISE

#### ARRONDISSEMENT CLERMONT

# CANTON ESTREES ST DENIS

#### **NOMBRE**

De conseillers en exercice 23

De présents 18

De votants 22

#### **OBJET**

# Modification du tableau des emplois

Date de la convocation: 09/12/24

Nombre de votes pour : 22 Nombre de votes contre : 0 Nombre d'abstentions : 0

Envoyé en préfecture le 17/12/2024 Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID: 060-216003715-20241216-17DEC24 06-DE

# MAIGNELAY-MONTIGNY

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 16 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le seize décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

# Etaient présents:

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, M. PETIT Jean-Luc, Mme COURSEAUX Estelle, Mme MOKRI Djamila, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. RUCHOT Éric, Mme DELPLANQUE Sophie, M. NAVARRO Julien, M. VAUCHELLE Patrick, Mme LOISEL Marie-Christine, M. LEFRANC Dominique, M. DELAME Cédric, Mme GRIGNON LECLUZE Amélie.

#### Absents représentés :

Mme WALLON Christine qui avait donné pouvoir à M. PETIT Jean-Luc

M. FIEVEZ Patrick qui avait donné pouvoir à M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre.

M. CARPENTIER Didier qui avait donné pouvoir à M. MARCHAND Jean-Pierre.

Mme POCHOLLE Stéphanie qui avait donné pouvoir à M. LEGUEN Gilles.

### Absente excusée :

Mme Anik MATS

# Secrétaire: M. MARCHAND Jean-Pierre

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-364 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU l'arrêté du Président du Centre de Gestion de l'Oise fixant la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur territorial par voie de promotion interne de l'année 2024

CONSIDERANT la nomination de Mme Valérie LAVOINE au grade de rédacteur territorial par voie promotion interne,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau du personnel pour pouvoir procéder au recrutement de l'agent sur le grade, après déclaration de création et vacance d'emploi de catégorie B

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

# A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE

**DECIDE** d'apporter les modifications suivantes :

# Filière administrative

Poste à créer à compter du 15/01/2025 :

1 poste de rédacteur à temps complet

Poste à supprimer à compter du 15/01/2025 :

1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe, à temps complet

**PRECISE** que le nouveau tableau du personnel s'établit ainsi :

# I – FILIERE ADMINISTRATIVE

B – Rédacteur pal 2<sup>e</sup> classe 1 poste à temps complet B – Rédacteur 1 poste à temps complet C - Adjoint administratif pal 2<sup>e</sup> classe 1 poste à temps complet

II – FILIERE POLICE

C – Brigadier-Chef principal 1 poste à temps complet

#### III - FILIERE CULTURELLE

C – Adjoint du patrimoine pal 2<sup>e</sup> classe 1 poste à 29/35<sup>e</sup>

C – Adjoint du patrimoine pal 1° classe 1 poste à temps complet

# IV - FILIERE TECHNIQUE

C – Agent de maîtrise principal 1 poste à temps complet

C – Agent de maitrise
C – Adjoint technique pal 1ère classe
C – Adjoint technique pal 2e classe
C – Adjoint technique
C – Adjoint technique
2 postes à temps complet
3 postes à temps complet
3 postes à temps complet

1 poste à 28/35e 1 poste à 10,5/35<sup>e</sup> 2 postes à 10/35<sup>e</sup>

#### V – FILIERE ANIMATION

B – Animateur principal 1 poste à temps complet

C – Adjoint d'animation 1 poste à 30/35° C – Adjoint d'animation pal 2° classe 1 poste à 33/35° 1 poste à 30/35°

VI – FILIERE SPORTIVE

B – Educateur des APS pal 1ère classe 1 poste à temps complet

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID: 060-216003715-20241216-17DEC24\_06-DE

Le Maire





Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens (80) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site

: www.telerecours.h